

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE SEANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019

Membres en exercice : 09

Membres présents : 09

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 29 novembre 20 heures 30, sur convocation du 15 novembre, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Messieurs Frédéric SERRE, René CHIVRACQ, Romain LEJARD, Bastien HUARD, Roger LEUCART, Mesdames Dominique THIERY Laetitia CHAUVEAU

Secrétaire de séance : M Romain LEJARDS

Absent excusé M Laurent RIVET pouvoir à M LEJARDS

Le procès- verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération concernant l'amortissement, le conseil donne son accord.

Délibération Fonds de Péréquation : Cette délibération est annulée car les conditions d'attribution ont évoluées. Le Conseil Départemental alloue d'office cette aide suivant les investissements de l'année.

Délibération Amortissement

Monsieur le maire informe que l'amortissement a été mal enregistré dans le budget. Il convient de les inscrire en opération d'ordre et non en opération réel. Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire ces opérations en opérations d'ordre.

Délibération contre le transfert de la compétence distribution eau au 01 janvier 2020.

M le Maire rappelle que le 25 janvier 2019 la commune a délibéré contre la prise de compétence Distribution Eau Potable au 01 janvier 2020 par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche. Cet été le législateur a décidé de revoir sa position et de rendre sécable la production et la distribution. De ce fait il convient de confirmer la délibération du 01 janvier 2019.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité de confirmer son opposition à la prise de compétence Distribution Eau Potable au 01 janvier 2020 par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

Bornage Chemin n 55 Petit Rigny

M le Maire commence par expliquer que le bornage des chemins n 25-26-29 et 56 s'est déroulé le jeudi 28 novembre et que cela c'est bien passé. Seul un bornage va être revu car la borne de référence n'était pas bonne.

De plus M le Maire s'est aperçu qu'une tête de pont a été cassée, il en référera au conseil départemental et un courrier sera fait à la personne responsable.

Concernant le chemin n 55 le relevé topographique a été fait le même jour, afin d'éviter un autre déplacement du géomètre.

Ayant trouvé dans les archives le compte rendu mentionnant le devis fait par la DDE pour la création du fossé, celui-ci sera donc refait.

M le Maire informe que M Mérens payera la traversée de route pour permettre le rejet de sa mare dans le fossé refait.

M Lejards demande qui va payer les bornes, M le Maire réponds que cette question n'est pas tranchée.

Lors du bornage des chemins communaux par les géomètres, Monsieur le Maire s'est aperçu que des plantations n'ont faites par la commune étaient en place, un courrier sera fait à la personne concernée pour lui demander de retirer ces plantations

Mare de Bottin

M le Maire fait savoir que les propriétaires de la mare située près du transformateur ont proposé à la commune la vente de celle-ci. Il demande l'avis du Conseil Municipal. Le conseil après discussion ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

Délibération pour demandes de Subventions Investissements 2020

DETR

Aire de Jeux et création d'un Graff près du City Parc
Installation de panneaux photovoltaïques pour la toiture de l'Eglise Pan Sud

Fonds d'Investissement

Aire de Jeux et création d'un Graff près du City Parc
Installation de panneaux photovoltaïques pour la toiture de l'Eglise Pan Sud

Subvention de la CAF et auprès de Jeunesse et Sport

Aire de Jeux et Graff

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces demandes de subvention.

Directive Paysagère

Monsieur le maire revient sur le projet de directive paysagère pour la protection des cônes de vues de la cathédrale de Chartres.

Le conseil municipal comprend la protection des cônes de vues sur une distance de 15 kilomètres mais ne voit pas la nécessité d'élargir ce périmètre à 25 kilomètres et d'y rajouter en plus angles de 25 degrés de part et d'autre. D'autant plus que si cela est fait pour un intérêt touristique, rien n'est prévu comme aménagement : table d'orientation, chemins aménagés, lieux de pique-nique.

De ce fait le conseil municipal vote à l'unanimité contre la directive paysagère qui bloque tout projet et ne créer rien.

Participation écoles privées

M le Maire informe que la commune a reçu une demande de subvention de la part de l'école privée Sainte Marie à Courville sur Eure. La commune a 16 enfants de scolarisés dans cette école. M le Maire rappelle que le législateur envisage que les communes participent financièrement aux écoles privées du moment que les écoles soient sous contrat avec l'Education Nationale. Pour le moment nous n'avons pas reçu le décret d'application. Après ces explications, M le maire soumet la subvention au vote : 1 abstention et 6 voix contre. Le conseil municipal décide à la majorité de ne pas allouer de subvention pour 2019.

M Huard parle des baisses d'effectifs à l'école maternelle et primaire. M le Maire ne peut que le constater mais il ne peut rien faire concernant la pédagogie mis en place dans les écoles. M Huard regrette que cette école ne prenne pas les enfants entre 2.5 ans et 3 ans pour intégrer au mieux les petits.

Prime de Fin d'année

Une prime de fin d'année sera allouée aux agents communaux.

Départ de Mme Laetitia CHAUVEAU

Réflexion sur le filet du City

M le Maire informe que le filet n'est pas installé sur le city. Il demande aux conseillers comment mettre à disposition ce filet puisqu'une personne l'a déjà sollicité.

Après discussion il a été décidé de mettre le filet à disposition lors des permanences de la mairie. La personne devra venir le chercher au secrétariat et donner un chèque de caution de 500€ représentant la valeur marchande du filet. Cette personne devra le rendre aux heures de permanence.

Informations et Questions diverses

M le Maire présente un devis pour les plantations de l'Earl Pépinières Joubert pour un montant de 152€ TTC

Ce devis représente : une haie de 12 mètres composée de charmilles, érables, fusain d'Europe, noisetier et amélanchier et 2 tilleuls pour faire de l'ombre. Le devis est validé à l'unanimité par le conseil.

M le Maire présente un devis de l'entreprise un jardin à votre image pour l'abattage du tilleul et l'élagage des trois marronniers dans la cours de la mairie pour un montant de 2484€. Le conseil municipal valide à l'unanimité ce devis. 2 autres devis ont été sollicités mais les entreprises n'ont pas répondu.

Après un tour de table, plus de question à l'ordre du jour la séance est levée à 22h30